



**Don  
du peuple japonais**



*Au service  
des peuples  
et des nations*

## ***Projet « Soutien aux Activités Génératrices de Revenus des personnes Vulnérables Durable »***

### **Terme de Référence**

**du recrutement d'une Organisation Non Gouvernementale(ONG) pour appui programmatique aux activités de la Stratégie Nationale de la Prévention de la Radicalisation et de l'Extrémisme Violent (SNPREV) en RCA .**

#### **1. Contexte du Projet et justification**

Dans le cadre de son appui au Gouvernement de la République Centrafricaine et sur financement du Gouvernement du Japon, le PNUD met en œuvre un projet : « Soutien aux activités génératrices de revenus durables des personnes vulnérables (AGR Durable) ». Le projet vise à renforcer la résilience et la stabilisation socio-économique pour les personnes et les communautés affectées par la crise politico-militaire en fournissant un environnement favorable afin de permettre aux personnes vulnérables, en particulier les jeunes à risque de développer des activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires recevront une formation sur l'alphabétisation fonctionnelle et la gestion des entreprises, y compris l'approche 5S-Kaizen.

Pour permettre à la population cible, de gagner un revenu durable, le projet vise aussi à prévenir tout nouveau conflit et la propagation potentielle de l'extrémisme violent dans la zone cible en RCA, en mettant en place une stratégie nationale de la prévention de radicalisation et l'extrémisme violent (SNPREV), coordonné par un comité au niveau national. Ce comité inter-acteurs est placé sous la tutelle de la Primature et le ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique qui assure le Secrétariat Exécutif. Il est composé de divers points focaux au sein des ministères désignés, ainsi que d'acteurs de la société civile.

Et donc, pour la réalisation de ses activités de la stratégie, le PNUD a toujours appuyé le comité de la SNPREV dans la programmation et la mise en œuvre de ses activités. Selon la nécessité des activités, le PNUD recrute des consultants nationaux ou internationaux ou des spécialistes du domaine dans les compétences spécifiques afin d'accompagner le comité.

Cette année, compte tenu de ses multiples tâches de mise en œuvre des différents projets qu'il finance, le PNUD compte confier les activités de la SNPREV à une ONG internationale disposant des expériences avérées dans le domaine programmatique pour accompagner le comité de coordination de la SNPREV dans l'accomplissement des différentes tâches afférentes à leur mission.

A cet effet le bureau du PNUD en RCA lance un appel à proposition à l'endroit des ONGs partenaires d'exécution ou consortium d'ONG avec un chef de file, à présenter leurs offres en vue de la mise en œuvre d'un projet d'implémentation des activités de la SNPREV en RCA. Cette organisation travaillera en concertation avec le consultant chargé d'appuyer à la formation des membres du comité de coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale, de la prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent en République Centrafricaine et ceux des institutions étatiques impliqués.

## Présentation du projet

Le projet a pour objectif d'appuyer le comité de la coordination de la mise en œuvre des activités de la SNPREV, mettre en place le système d'alerte précoce pour prévenir tout nouveau conflit et élaborer le nouveau document de la SNPREV.

Préfecture	Bangui
Ville	Bangui / Mbaiki
Composante 1	Mise place du mécanisme de l'alerte Précoce
Composante 2 –	Appui fonctionnel au comité SNPREV
Composante 3 –	Appui à la révision de la SNPREV
Budget maximum	USD
Délai d'exécution	08 mois

## 2. EFFET

Reduction du risque de la radicalisation et de l'extrémisme violent et l'amélioration du Système d'Alerte Précoce en République Centrafricaine.

## 3. PRODUITS

### I. Le Système d'alerte précoce et son mécanisme sont mis en place.

#### Indicateur :

1. Nombre de TDRs de l'alerte précoce y compris organigrammes validés par le gouvernement centrafricain
2. Nombre de l'arrêté ministériel concernant le système de l'alerte précoce
3. Nombre de système d'alerte précoce pilote mise en place au niveau communautaire
4. Nombre de la réunion interministériel rédigées par le comité de coordination SNPREV

#### Cible :

1. 1
2. 1
3. 1 (À Mbaiki)
4. 2

### II. Le comité de la coordination de la SNPREV est rendu dynamique et fonctionnel

#### Indicateur :

1. Nombre de compte rendu de la réunion de coordination du Comité SNPREV préparé par un membre de comité
2. Fréquence de la mise à jour du site web de SNPREV par mois
3. Nombre de pages vues par mois (derniers trois mois)
4. Pourcentage des membres de comité qui maîtrisent les outils informatiques dotés par le PNUD
5. Nombre de séance d'information sur la SNPREV parmi les institutions nationales et locales

6. Nombre d'activités de la stratégie nationale réalisées par le comité SNPREV

Cible :

1. 8 (avec la participation de 80% des membres de comité)
2. 2 fois par mois
3. 500 par mois
4. 80%
5. 10 fois
6. 6 activités

**III. Le nouveau document révisé, de la stratégie nationale de la prévention de la radicalisation de l'extrémisme violent est élaboré et rendu disponible**

Indicateur :

1. Nombre du rapport de l'évaluation de la SNPREV validé par le gouvernement centrafricain
2. Nombres des ateliers participatifs organisés par le comité pour la nouvelle stratégie (au moins 3 jours par atelier)
3. Nombre de la cérémonie de la publication de la nouvelle stratégie organisée par le comité SNPREV.

Cible :

1. 1
2. 4
3. 1

**IV. Produits transversaux**

**La visibilité du Japon et du PNUD sont assurés**

Indicateur :

Pourcentage de personnes concernées sachant que le projet est financé par le Japon et réalisé par le PNUD

Cible :

80% (À évaluer à la fin du projet)

**Les rapports exigés par le PNUD sont soumis en temps et en qualité**

Indicateur :

Pourcentage de documents soumis en temps demandés par le PNUD comme ci-dessous

- Plan de tous les types de formations
- Modules et supports de formations
- Rapports mensuels, trimestriels basé sur le résultat (rapport narratif et financier avec formulaire FACE) :

- Rapport final basé sur le résultat : 1 mois après la fin du contrat
- Rapport mensuel de la mise à jour de plan comptable des associations
- Rapport financier et FACE
- Autres rapports demandés par le PNUD en cas de nécessité

Cible : 90%

4. **Durée** : Un maximum de 8 mois, démarrage en juillet 2021

5. **Activités à réaliser** :

<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités indicatives à mener</b>
<p><b>Composante 1</b></p> <p><b>Le Système d'alerte précoce est en place.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparation de l'organigramme du système d'alerte précoce en consultation avec le comité SNPREV;</li> <li>2. Sensibilisation d'outil informatique de l'Alerte précoce</li> <li>3. Dotation des outils informatiques de l'alerte précoce (application nécessaire)</li> <li>4. Formation sur l'outil informatique de l'alerte précoce,</li> <li>5. Organisation des ateliers de la mise en place de l'alerte précoce avec les institutions nationales et la société civile</li> <li>6. Dotation des outils et appui fonctionnel pour le comité local à mettre en place à Mbaiki</li> <li>7. Les autres activités innovantes pour achever les objectifs</li> </ol>
<p><b>Composante 2</b></p> <p><b>Le comité de la coordination de la SNPREV est rendu dynamique et fonctionnel</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formation informatique des membres du comité de la SNPREV, appui à l'utilisation de la réunion en ligne, mise à jour de site-web ;</li> <li>2. Formations des institutions étatiques sur la prévention de la prévention de l'extrémisme violent ;</li> <li>3. Mise à jour de siteweb du comité SNPREV</li> <li>4. Planification des activités innovantes pour augmenter les visiteurs de siteweb de comité</li> <li>5. Planification et mise en œuvre des activités pour la réalisation de plan d'activité de la SNPREV ;</li> <li>6. Appui institutionnel au comité de la SNPREV (Communication, prise en charge des frais de responsabilité)</li> <li>7. Les autres activités innovantes pour achever les objectifs</li> </ol>
<p><b>Composante 3</b></p> <p><b>Le nouveau document révisé, de la stratégie nationale de la prévention de la</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation des ateliers de l'évaluation de la SNPREV en cours</li> <li>2. Élaboration de rapport de la SNPREV en cours en consultation des parties prenantes ;</li> <li>3. Collection des données nouvelles (informations) en vue d'actualisation le document de la stratégie;</li> <li>4. Organisation de l'atelier de préparation participatives</li> </ol>

<p><b>radicalisation de l'extrémisme violent est élaboré et rendu disponible</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Organisation de la conférence de la validation de la stratégie (vision etc) ;</li> <li>6. Élaboration du plan d'action du document de la stratégie</li> <li>7. Organisation de l'atelier de vulgarisation de la stratégie</li> <li>8. Les autres activités innovantes pour achever les objectifs</li> </ol>
<p><b>Composante 4</b>  <b>Les parties prenantes du projet sont toutes informées et participent régulièrement aux activités du projet pour collaborer avec le projet</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Publication de Newsletter par mois avec logo de PNUD et le Japon</li> <li>2. Organisation des réunions de coordination avec PNUD</li> <li>3. Remise de tous les rapports.</li> <li>4. Signalisation des problèmes ou difficultés rencontrées dans toutes les activités du projet y compris les autres composantes.</li> </ol>

## **6. Gestion/suivi et Evaluation/Reporting**

Le partenaire est responsable de la réalisation des activités du projet dont il sera en charge et en assure la coordination, en concertation avec les autres volets du projet. A cet effet :

- Le partenaire veillera à désigner parmi les membres de son personnel un chef de projet en charge de la mise en œuvre et des relations techniques avec le PNUD ;
- Le partenaire doit prévoir les capacités nécessaires pour le suivi du projet sur le terrain afin de respecter les échéances de reporting ;
- Le partenaire participera aux réunions de coordination sur le projet avec les autres parties prenantes et présentera un rapport mensuel succinct reprenant l'état d'avancement vers les résultats.

## **7. Préparation et présentation de la proposition**

- Les propositions doivent être formulées selon le canevas joint en annexe et disponible au bureau du PNUD en RCA ;
- Aucune sous-traitance ne sera acceptée dans le cadre du présent projet ;
- La proposition financière n'inclura pas les coûts d'achat de véhicules, ordinateurs, meubles de l'entité partenaire. Celle-ci doit posséder les équipements nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- Par le fait même de partenaires, les partenaires reconnaissent avoir pris connaissance du contexte dans lequel seront exécutées les activités et n'ignorent rien des difficultés, contraintes dues à la situation géographique, aux conditions climatiques et/ou aux problèmes de transport et d'accessibilité. Il ne pourra en aucun cas évoquer l'ignorance pour justifier une éventuelle réclamation relative au montant ou au délai d'exécution des activités. Ainsi, les partenaires sont encouragés à s'informer et à effectuer, à leurs frais, une visite de terrain afin

d'obtenir, par eux-mêmes, tous les renseignements nécessaires à la préparation réfléchie du projet ;

- L'évaluation des propositions de projets sera faite selon les règles et procédures du PNUD. Elle prendra compte de la capacité de l'entité partenaire à pouvoir mettre en œuvre les activités proposées.

## **8. Profil des ONG et structures requérantes**

Le type de contrat qui sera conclue est le contrat de subvention. Les ONGs seront présélectionnées sur la base des critères suivants :

### a) Critères administratifs

- Justifier d'une existence légale sous forme d'association sans but lucratif de droit Centrafricain ;
- Disposer de la personnalité juridique en Centrafrique attestée par des documents officiels de fonctionnement et d'une reconnaissance au niveau provincial ;

### b) Critères techniques

- Disposer d'une expérience d'au moins 4 ans dans le domaine de la programmation d'activités de réintégration socioéconomique dans un contexte post-conflit, encadrement des projets de création d'emplois temporaires, structuration et accompagnement d'AGR et alphabétisation ;
- Justifier d'une exécution satisfaisante des contrats antérieurs conclus avec les organisations de coopération bilatérales ou multilatérales (produire une fiche informative) au cours des 3 dernières années et ce, à travers des prestations dont le degré de satisfaction est attesté par les commanditaires ;
- Disposer d'une expérience de la réalisation des activités de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent
- Disposer d'un bureau et des personnels qualifiés conformes à la mission (joindre les CV), résidant en permanence dans la zone et ayant une connaissance parfaite de la géographie et des problématiques-clés du milieu ;
- Disposer de connaissances pratiques sur la planification et programmation des activités du projet.

## **9. Dispositions pratiques**

### a) Composition du dossier à déposer

- **Le dossier sera transmis physiquement en copie dure dans une grande enveloppe mentionnant les références de TDRs, sans indication du nom de l'ONG sur l'enveloppe extérieure. Cette grande enveloppe inclut deux autres enveloppes sur lesquelles apparaissent la référence de partenaires, le nom de l'ONG et le type de document (documents administratifs ou documents techniques et financiers).**
- L'enveloppe de documents administratifs doit inclure :
  - i) Statuts notariés ;
  - ii) Documents attestant de la personnalité juridique ;
  - iii) Le certificat d'enregistrement auprès de l'autorité compétente ;
  - iv) Le dernier bilan certifié et le dernier rapport d'audit.

- L'enveloppe des documents techniques doit inclure :
  - i) La lettre de transmission du dossier, adressée à Madame la Représentante Résidente du PNUD en République Centrafricaine ;
  - ii) Le document de projet, suivant le canevas standard du PNUD avec les annexes :

Les enveloppes sellées devront également porter la mention

**« Soutien aux activités génératrices de revenus durables des personnes vulnérables en République Centrafricaine »**

b) Mode de transmission du dossier

Le dossier doit être déposé en copie dure auprès de la réception du Bureau pays du PNUD à l'adresse suivante : United Nations Développement Programme, Avenue de l'indépendance, B.P. 872 Bangui - Centrafrique à côté de l'Hôtel Ledger, moyennant accusé de réception, au plus tard le 24 Mai 2021 à 16H00.

c) Renseignements complémentaires

Asako Sakurai (Ms.), Tel 75 08 68 53, [asako.sakurai@undp.org](mailto:asako.sakurai@undp.org)